

La rédaction de PrimaryCare

Une défenseuse éloquente et résolue de la médecine de famille

En mémoire de Barbara Starfield, 18 décembre 1932 – 10 juin 2011



C'est avec beaucoup d'émotion que les médecins de famille ont appris le décès subit de Barbara Starfield, professeure, le 10 juin 2011. Elle était une personnalité charismatique de renommée internationale, connue de tous pour ses formulations pertinentes, ses conférences dynamiques sources de copieuses réflexions et ses innombrables travaux de recherche. C'est à elle que nous devons d'avoir rassemblé toutes les données scienti-

fiques nécessaires pour démontrer de façon convaincante qu'un système de santé équitable, économe et bénéfique à la santé de la population doit nécessairement s'articuler autour d'une médecine de famille centrée sur la personne.

«Primary Care is Medicine's way of improving population health and relieving disparities, while containing costs – and NO STUDY SHOWS OTHERWISE.»

Avec la mort de Barbara Starfield, nous perdons une éminente défenseuse de la médecine de famille qui se distinguait par sa résolution et son éloquence. PrimaryCare présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Veillez également consulter le lien suivant sur Wikipédia: http://en.wikipedia.org/wiki/Barbara_Starfield.

Correspondance:
Redaktion PrimaryCare
Farnsburgerstrasse 8
4132 Muttenz

PrimarySpots

Service national d'interprétariat par téléphone

Depuis le mois d'avril 2011, un service national d'interprétariat par téléphone est opérationnel dans le domaine de la santé. Son numéro est le suivant: 0842 442 442. Il est disponible dans toute la Suisse 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et établit la communication avec un/e interprète approprié/e.

Le service national d'interprétariat par téléphone a été élaboré par AOZ Medios et est principalement destiné aux hôpitaux, aux cliniques, aux services ambulatoires, aux cabinets médicaux et aux établissements médico-sociaux. Le service propose ses prestations dans trois langues officielles (français, allemand et italien), et peut mettre en relation avec des interprètes parlant les langues suivantes: albanais, arabe, espagnol, italien, kurde, portugais, russe, serbo-croate-bosniaque, somali, tamoul, tigrinya et turc.

Cette nouvelle prestation vient compléter l'offre déjà existante en matière d'interprétariat communautaire sur place. Les prestations fournies sont payantes, et les utilisateurs doivent s'enregistrer au préalable.

Malheureusement, les coûts ne sont pas pris en charge dans le cadre de la LAMal. Deux motions parlementaires visant à régler le financement de la traduction interculturelle pour toute la Suisse par une révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ont été rejetées. L'indemnisation des prestations d'interprétariat dans les hôpitaux est réglée par des conventions sur les prestations dans plusieurs cantons. Toutefois, il n'existe encore aucune solution de prise en charge pour les médecins privés.

Pour plus d'informations: www.miges.admin.ch; www.inter-pret.ch; www.aoz.ch/medios